

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 28

Rubrik: Dans les cantons romands

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

VAUD

Loi constitutionnelle

modifiant les articles 139 à 143 de la Constitution de la République et Canton de Genève (tribunaux de prud'hommes).

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève fait savoir que le Grand Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Les articles 139 à 143 de la constitution du 24 mai 1847 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 139 — Les tribunaux de prud'hommes sont compétents dans la mesure et dans les conditions prévues par la loi pour juger

- les contestations entre employés et salariés
- toutes les contestations qu'une loi ou un règlement attribue à cette juridiction.

Art. 140 — Les prud'hommes sont élus, au scrutin de liste, à la majorité relative, tous les six ans.

¹ Ils sont immédiatement rééligibles.

Art. 141 — Les employés et les salariés de chaque groupe professionnel élisent séparément les prud'hommes.

² Les employés et les salariés nomment dans chaque groupe un nombre égal de prud'hommes.

Art. 142 — Sont électeurs et éligibles les employés et salariés suisses jouissant de leurs droits politiques dans le canton.

Art. 143 — La loi règle l'élection, le nombre des groupes et l'organisation des tribunaux de prud'hommes.

ARTICLE 2

¹ Le Conseil d'Etat organisera de nouvelles élections de prud'hommes avant le 31 octobre 1963.

² L'assermentement des nouveaux élus, le mandat des prud'hommes actuellement en charge prend fin.

Ne manquez pas d'aller voter, le 16 et 17 mars 1963, sur la modification de quelques articles de la Constitution de Genève, concernant les tribunaux de prud'hommes. Que vous soyez salariée ou employeur, cette loi vous intéresse.

Le planning familial face à l'avortement

Dans une communication récente, le Dr W. Geisendorf, chef de la Polyclinique universitaire de gynécologie et d'obstétrique de Genève, a déclaré que le nombre d'avortements légaux pratiqués actuellement à Genève atteint un nombre toujours plus inquiet et qu'il en est de même pour le nombre d'avortements criminels. Or, tout avortement peut entraîner des conséquences incalculables pour la santé de la femme, troubles fonctionnels et organiques allant jusqu'à la stérilité, sans compter les troubles psychiques qui sont peut-être les plus fréquents. Lorsqu'il s'agit d'un avortement clandestin, les dangers sont encore plus grands et peuvent entraîner la mort par émorragie ou infection. La somme de souffrances physiques et morales que représente cette situation n'est pas à négliger.

Pour permettre au public de comprendre ce que pourrait être un centre de planning familial, le Groupe des femmes socialistes organise pour le jeudi 20 h. 30, à la Salle communale de Plainpalais (Salle Pitoeff) une grande réunion d'information sous le titre : « Le planning familial face à l'avortement », au cours de laquelle la doctoresse Gentiane Burgermeister, professeur d'hygiène sexuelle dans les écoles de jeunes filles de Genève, abordera le sujet sur le plan féminin, social et éducatif. Le Dr W. Geisendorf traitera le côté médical du problème et le Dr Jaquet exposera son projet de création d'un centre de planning familial à Genève.

Toutes les personnes s'intéressant à l'importante question de l'amélioration des conditions familiales et conjugales sont chaleureusement invitées à la séance du 21 mars. L'assistance aura l'occasion de poser des questions aux conférenciers.

Lyceum-club

Lors de l'assemblée annuelle du Lyceum-club de Genève, nous avons eu à déplorer l'absence de notre présidente, Mme Cécile Olivet-Binet, retenue chez elle par un accident.

Pour l'année 1963, le comité genevois est composé de Mmes C. Olivet-Binet, présidente, R. Mathys, vice-présidente, J. Micheli, trésorière, M. Turtach, secrétaire, Dr Robert, vérificateur des comptes. Les présidentes des sections sont Mmes G. Carden-Cole (musique), D. Orval (section lyrique), E. Clerc de Blonay (lettres), M. Galopin (beaux-arts), E. Kronauer (sect. sociale), M. Dellessert (économat), ainsi que Mmes Tournaire et Tétaz-Driest.

Mme Charles Rosselet

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de Mme Charles Rosselet. Nous remercions sur sa vie et ses activités et nous transmettons nos condoléances à sa famille.

Journée des femmes vaudoises

L'après-midi, Mme Girardi (La Tour-de-Peilz), présidente de l'Association vaudoise des citoyennes, attire l'attention des participantes sur l'aide aux femmes des pays en voie de développement, spécialement en Inde, lancée par l'Alliance de sociétés féminines; il faut trouver, pour notre part 135 000 fr.

Mlle Ilda Basset, maîtresse de gymnastique à l'Ecole normale apporte ensuite d'intelligents propos sur le rythme et la gymnastique naturelle, pratiquée dans nos écoles et dans les sociétés de culture physique; cette gymnastique convient aux femmes de tous les âges, elle est une défense contre la fatigue. Et Mlle Basset de lancer un plaidoyer en faveur de la gymnastique, de la culture physique à l'école et après l'école. Un film édité par l'Association suisse de gymnastique féminine a illustré les dires de Mlle Basset.

S. B.

Femmes libérales

A Lausanne, le 23 février, s'est tenue une séance commune entre femmes d'opinions libérales, venues de tout le canton, et la direction des Partis libéraux du canton de Lausanne. Mme S. Ohavan, présidente des femmes libérales de Lausanne, prit aux femmes

M. G. Thévoz invita les femmes à se montrer toujours plus actives et à répandre la notion de la responsabilité dans la liberté. Il ajouta quelques réflexions sur la participation des femmes aux travaux du Grand Conseil; les députés s'accordent à dire que leurs collègues députées sont assidues, sérieuses, appliquées et résolues à voter en connaissance de cause. Nous sommes à la veille des élections des députés au Conseil national et des deux députés au Conseil des Etats. Si les femmes peuvent voter seulement pour les conseillers aux Etats, elles peuvent exercer une influence certaine sur les électeurs lors de l'élection des conseillers nationaux.

Mme de Haller (Pully), présidente, et Mlle S. Meylan, trésorière, parlèrent de l'activité de la Colonie de vacances libérale qui, depuis plus de dix ans, procure des séjours de vacances à de jeunes personnes, âgés généralement de 2 à 6 ans. Grâce à de nombreux dons, la colonie peut placer des enfants chéris à Corbeyrier, soulageant ainsi de nombreuses mères. Mme de Haller souhaite que l'activité de la colonie s'étende dans le canton et elle a trouvé des appuis à Vevey, La Tour-Montreux, Yverdon, Morges et Vallorbe, grâce à de nombreuses bonnes volontés.

S. B.

Le groupe des femmes libérales

Le groupe de Lausanne des femmes libérales a tenu séance, le 5 mars, avec ses cinq conseillères

communales, en présence de Mme E. Carrard, députée; il tenait à entendre ses représentantes au Conseil communal après une année de législature. C'est ainsi que Mme Annie Dutoit, avocate, Mlles S. Cornaz, maîtresse secondaire, L. Bergier, de La Source, Marie Dufour, organiste, Lauffer, directrice de la Maison des Mousquines, exposèrent leurs premières expériences et le travail auquel elles ont participé, dirent leurs premières impressions sur une collaboration extrêmement intéressante et enrichissante. L'esprit curieux — dans le meilleur sens du mot — la fraîcheur de cas conseillères communales les ont incitées à poser certaines questions, à présenter certaines demandes qui ont boussulé la tradition, pour ne pas dire la routine.

Un échange de vues sur des problèmes actuels de la politique lausannoise et de la politique vaudoise ont rempli la fin de la soirée, présidée par M. S. Charan.

S. B.

Les anciennes Marcelines

Il y avait quatre cents Marcelines dans la salle des XXII-Cantons, à Lausanne, le 10 février, réunies sous la présidence de Mme L. Gavillet-Piot (Thierrens), et elles avaient tant de plaisir à se retrouver, qu'elles eurent de la peine à écouter, dans le silence, les divers orateurs.

Mlle Burri a rapporté sur la journée de la Jeunesse rurale de Suisse, puis M. Alain Burnand, animateur de jeunesse, a apporté des réflexions personnelles; avoir une opinion engage à la reviser, à la transformer en certitudes de base, ce qui conduit à convaincre, à vaincre. Notre époque, bien qu'elle soit l'ère scientifique, est encore l'ère chrétienne où chacun doit vivre et agir en chrétien, car la charité, l'amour est la plus grande des choses.

Mlle M. Badoux, directrice de l'Ecole ménagère rurale de Marcellin, a suggéré un plan de travail aux mille membres qui compte l'Association; d'entente avec l'Association des paysannes vaudoises, il convient d'entreprendre un travail de vulgarisation, de faire connaître les progrès techniques, les examens de maîtrise agricole fédéraux.

On entendit ensuite des « Echos d'Amérique », rapportés d'un récent voyage par Ruth Rapin et M. André Mayor, et la matinée se termina par une intéressante causerie de M. le Dr Ch. Bugnon (Thierrens) sur une alimentation intelligente.

S. B.

Secrétaire du Conseil communal

A Bex, Mlle Christiane Mercier, institutrice, depuis deux ans secrétaire du Conseil communal, ayant donné sa démission, elle a été remplacée par Mlle Delphine Perret.

Le Club des femmes de carrières libérales et commerciales fête son dixième anniversaire

Cette fête qui, le 23 février, réunissait plus de cinquante membres et leurs invités, à l'Hôtel de la Résidence, fut réussie en tous points, grâce à la commission d'organisation présidée par Mlle Anne Stettler.

Au salon, d'abord, après l'apéritif, Mlle Andrée Travelletti, secrétaire internationale, présida à la cérémonie des chandeliers. Celles-ci symbolisent les autres clubs de la Fédération internationale auxquels on envoie des pensées d'amitié. Lecture fut donnée de la liste des clubs étrangers et suisses et du thème proposé chaque année aux réflexions de tous les membres.

Puis on passa à la salle à manger où de longues tables fleuries attendaient les convives, qui trouvèrent à leur place de menus cadeaux offerts par des commerçants de Genève.

DISCOURS...

Dès que les invitées eurent été présentées et que le repas se fut déroulé d'une manière impeccable, les discours commencèrent. A Mlle Anne Muriset, présidente fondatrice et, pour la seconde fois, présidente actuelle, il appartenait de faire l'historique de ces dix ans. Mlle Muriset conclut que le club n'a pas seulement offert des réunions agréables à ses membres, mais qu'il les a enrichies en les rendant attentives aux problèmes professionnels variés des unes et des autres et, par l'étude de questions sociales urgentes, il a développé le sens de la solidarité humaine.

Mlle Feller, ancienne présidente suisse, ancienne présidente internationale, rappela le souvenir de ses visites à Genève : à la fonda-

tion du club de notre ville, aux sessions de l'ONU pour la commission de la femme, à la célébration, à Genève, en 1955, du 25^e anniversaire de la Fédération internationale, qui fut une journée inoubliable. Elle fit sentir aux Genevoises le privilège qu'elles ont d'être en contact avec tant de personnalités étrangères de premier plan qui viennent au siège européen des Nations Unies.

... ET CADEAUX

Et justement, Mme Weckerlin, présidente de la Fédération suisse, offrit, avec des vœux d'anniversaire, un magnifique album où devaient être tenu une sorte de journal des visites étrangères et des manifestations auxquelles leur passage a donné lieu.

Ce cadeau déclencha de mystérieux bruits de débailages et on entendit alors les messages des invitées : la présidente d'Aarau présentait, de la part de quatre clubs, un superbe candélabre avec quatre bougies allumées, qui prit place à côté du chandelier de la Fédération internationale; la présidente de Berne avait apporté un grand pain d'épices aux armes de Berne, l'ours. La présidente de Lausanne, Mme Flattet, promettait une mosaïque; un autre album était offert par Olten, un candélabre de fer forgé par Bâle... Des sociétés amies prirent encore la parole, Mlle V. Weibel, pour le Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, Mlle Diédy, pour les femmes universitaires.

Un quart d'heure de musique française (Duparc, Roussel, Lalo) fut offert par Mme M. Heizmann, superbe soprano, accompagné par Mme Jonin et interrompit un moment ces flots d'éloges.

* * *

Brièvement, Mlle M. Ginsberg, rappela que la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales fut fondée à Genève, en 1930, parce que Mme Madison Phillips, l'initiatrice, jugeait que cette ville offrait un climat favorable au groupement qu'elle créait. Cette marque de confiance nous honore, mais noblesse oblige...

Avant la dispersion, Mlle Rapin, professeur de diction, lut avec une simplicité et un goût parfaits « Mam-zelle Frederika », conte de Selma Lagerlöf, qui illustre l'un des buts poursuivis par les clubs : la libération d'incompréhensibles femmes grâce à leur activité professionnelle qualifiée.

La 35^e Journée des femmes vaudoises

La 35^e journée des femmes vaudoises, organisée par le Centre de liaison des associations féminines (29 associations), s'est tenue, le 28 février, à Lausanne, sous la présidence de Mme Ch. Paschoud (Lausanne); elle a été ouverte par une allocution de M. R. Villard, président du Conseil d'Etat, qui a rappelé la vocation du 1^{er} février 1959, faisant des Vaudoises des citoyennes; la collaboration de la femme est indispensable à la vie du pays; il appartient aux femmes de s'intéresser au problème du logement, de la hausse du coût de la vie, à la protection des civils contre le péril aérien. La solidarité, l'esprit de cohésion de tous sont plus que jamais nécessaires.

M. Raynald Martin, directeur du Centre social protestant de Genève, a traité, sur le plan spirituel, de la fatigue et du repos. Le travail joyeusement consenti, allégrement accepté, le travail équilibré se trouve dans l'harmonie entre l'œuvre créatrice de Dieu et nous. « Vous êtes ouvriers de Dieu », vous collaboratez, vous vous incorporez à l'œuvre créatrice de Dieu. Le travail n'est pas une malédiction, c'est une joie; il aboutit aux biens matériels, au salaire, mais le résultat matériel ne compte pas seul. Le repos est une chose donnée, un rafraîchissement, une régénération; on pénètre dans le repos, on s'y épanouit.

Puis le très nombreux auditoire écouta, dans un silence attentif, Mlle Lüthy, assistante sociale à Lausanne, qui a vu son existence à l'amélioration des infirmes moteurs cérébraux, et M. B. Krayenbühl, avocat à Lausanne, président de la Ligue vaudoise en faveur des enfants infirmes moteurs cérébraux; par le film et par la parole, ils ont fait comprendre qu'on peut aider, améliorer les petits infirmes qui ont subi une lésion des nerfs moteurs; il y en a un sur mille. Des soins attentifs, persévérants peuvent les réadapter, les améliorer; en Suisse, on en réduite le 15%, on pourrait arriver à 85%, comme en Angleterre. L'assurance-invalidité s'en occupe; les femmes pourraient s'intéresser plus activement à cette œuvre. Il faut obtenir un home-école complétant la petite école créée à Lausanne par Mlle Lüthy, trop modeste pour répondre aux besoins. Une offrande spontanée rapporta, en faveur de ce travail, la somme de 585 fr.

Vous trouverez les nouvelles neuchâteloises en page 4.

Vatican II

Les membres de l'Union des femmes étaient venus en foule, le 21 février, écouter le pasteur Jean Rillet parler du concile du Vatican auquel il a pu assister comme observateur et journaliste.

Après avoir brièvement rappelé les lignes générales du déroulement du concile, pendant sa première partie, il a décrit les diverses activités qui s'imposent à celui qui cherche des informations. En effet, les séances de travail du concile n'étaient pas accessibles aux laïques, pas même aux correspondants de journaux; il fallait donc fréquenter les agences où se réunissaient les journalistes et écouter ce que les uns ou les autres avaient pu glaner ici et là; puis assister aux conférences de presse où l'on présentait les problèmes soumis aux pères conciliaires mais où l'on ne relayait nullement les débats.

Durant cette première partie du concile, on n'a abouti que sur un point, mais qui est de première importance, celui de la langue. Le latin restera la langue de l'Eglise, mais dans les pays où cet idiome est trop évocateur des Occidentaux, on pourra user de la langue nationale.

Après cet exposé, maintes questions furent posées; ne relevons que celle-ci: « Le pape assistait-il aux séances? » — Non, il les suivait de son bureau grâce à un appareil de radio-télévision.

La présidente, Mme Choisy, avait introduit le conférencier, et ce fut Mme Chenevard qui le remercia et dirigea le débat.

Vice-présidente de parti

Mlle Annette Matile, avocate, dont le nom n'est pas connu des lectrices genevoises, a été nommée vice-présidente du Parti libéral genevois.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Mardi 19 mars

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 — Calme, santé, joie de vivre par la relaxation, par Mme Perez (de l'Ecole Martenot, Paris).

Mercredi 20 mars

Salle du Perron 10, 20 h. 30, assemblée générale de l'Association genevoise des femmes de carrières libérales et commerciales.

Mercredi 20 mars

Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 — Club de rapprochement: Haydn, par Mlle G. Darier.

Judi 21 mars

Salles communales de Plainpalais, 52, rue de Carrouge, 20 h. 30 — sous les auspices du groupe de femmes socialistes: « Le Planning familial, face à l'avortement », par Mme G. Burgermeister, Dr M.-W. Geisendorf, professeur de gynécologie, M. P. Jaquet, docteur en chiropratique.

RADIO

Tous les mercredis, l'enquête de Mme Salagnac: Enfants dans le monde d'aujourd'hui, sur Sottens, à 17 h.

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

NEUCHÂTEL

Une nouvelle association professionnelle est née

Le Groupe neuchâtelois des assistants sociaux diplômés

Dans un monde en pleine transformation, les problèmes sociaux individuels et collectifs deviennent de plus en plus aigus et nombreux. Leur solution demande l'œuvre de spécialistes.

En vue de faire reconnaître une profession qui commence à sortir du cadre où elle est longtemps restée cantonnée, les assistants sociaux diplômés du canton de Neuchâtel, réunis en assemblée au début de cet hiver, ont décidé de créer un groupement professionnel. Cette association a pour but essentiel de travailler au perfectionnement de ses membres, de renforcer l'esprit de collégialité entre assistants sociaux et de faire connaître la profession.

Elle collaborera naturellement avec d'autres groupements neuchâtelois ou suisses travaillant dans le même sens.

Une nouvelle conseillère générale

Nous avons le plaisir de saluer Mlle Rose-Marie Pillonnet, socialiste, qui a été élue tacitement conseillère générale au Landeron, en remplacement de M. René Murisset, démissionnaire.

M. P.

Vaumarcus

Camp des éducateurs et éducatrices

On nous prie de signaler que le camp 1963 des éducateurs et éducatrices aura lieu du 3 au 8 août.

Les vacances du personnel de maison

Le Conseil municipal de Neuchâtel a fixé les directives concernant les vacances payées du personnel de maison : le 6 % du revenu doit être versé à la caisse cantonale de compensation qui, de son côté, paie son salaire à l'assuré pendant ses vacances.

TESSIN

La Fondation

« Casa riposo Annina Volonterio »

Nos lecteurs et lectrices ont déjà trouvé dans les colonnes de ce journal le nom d'Annina Volonterio, écrivain tessinois. Nous avons signalé tour à tour ses diverses publications relatives à son beau canton. Nous avons même publié en feuilleton l'un de ses contes, que Mlle Anne-Marie Du Bois avait bien voulu traduire.

Aujourd'hui, il s'agit de sa maison de Locarno qu'elle a mise au service d'autrui et qui est devenue le home d'Annina Volonterio, une maison de repos pour personnes ayant besoin d'un séjour dans un milieu tranquille, éventuellement aussi pour des dames qui veulent s'y retirer jusqu'à la fin de leur vie.

La place est restreinte : trois grandes chambres, trois petites, un jardin derrière la maison, la situation est centrale : poste, place publique à deux pas ; on jouit pourtant, dans la maison, d'une parfaite tranquillité ; celles qui l'automne dernier, y ont cherché le calme se sont déclarées satisfaites. Le peu de place disponible, regrettable à certains égards, a l'avantage de favoriser une atmosphère familiale pour celles qui la désirent ; celles qui préfèrent la solitude ont tout loisir de se tenir à l'écart.

Les prix de pension varient selon la durée du séjour et la chambre que l'on occupe. Ils sont modestement calculés et c'est pourquoi il n'a pas encore été possible de faire la dépense d'un ascenseur.

« L'espère, écrit Mlle Volonterio, que la Casa riposo deviendra un milieu choisi, un foyer de paix, dans notre vie si agitée qui épuise les forces physiques, intellectuelles et morales de tant de femmes ». (Adresse : Casa riposo Annina Volonterio — Vico Cappuccini, Locarno.)

L'Hôpital cantonal de Genève

offre des occasions de développement professionnel aux

infirmières diplômées en soins médicaux

dans les services de soins et les salles d'opération Remplacements de vacances et postes stables dès le printemps 1963.

Conditions intéressantes.

Possibilité de participer à des groupes de travail pour l'organisation et l'aménagement du nouvel hôpital.

Demander les conditions et les formules d'inscription à la Direction de l'Hôpital cantonal de Genève

Une nouvelle déception...

Le corps électoral saint-gallois devait se prononcer, au cours du premier week-end de février, sur deux projets, l'un concernant un crédit pour la construction d'un hôpital, l'autre prévoyant l'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires et les autorités judiciaires. Si le premier projet a été accepté à une très forte majorité, le deuxième a été repoussé avec une netteté non moins caractéristique.

Nous ignorions jusqu'à ce jour que le canton de Saint-Gall était — avec les deux Appenzell, bien entendu — l'une des forteresses, non pas seulement de l'antisuffragisme, mais de la collaboration des femmes dans des domaines... où elles auraient cependant leur mot à dire. D'ailleurs, une décision affirmative n'aurait pas été un saut dans l'inconnu, puisque dans nombre de cantons, Vaud, Berne, Zurich, etc., on trouve des femmes dans les commissions scolaires et bien d'autres.

La Suisse orientale se plaint, on le sait, de ce que son développement économique soit inférieur à la moyenne suisse — surtout le canton de Saint-Gall. Oserions-nous lui faire remarquer que si le canton est aussi... rétrograde dans le domaine économique que dans le domaine féministe — puisqu'il n'était même pas question du droit de suffrage dans la votation de février dernier — on comprend un peu qu'il n'avance pas à pas de géants en matière de progrès économique.

Messieurs de Saint-Gall, ne soyez pas si timorés la prochaine fois ! Songez qu'il y a

des cantons suisses où des femmes siègent dans les conseils législatifs, sans que la terre ait cessé de tourner pour autant. Songez qu'il y a des femmes appelées, dans ces mêmes cantons, à se prononcer sur la gestion cantonale, à travailler au sein de maintes commissions officielles — et le ciel n'est pas tombé sur la terre. Et convenez que les femmes qui paient leurs impôts comme les électeurs, qui exercent une activité professionnelle aussi bien que leurs collègues masculins, qui élèvent leur famille — qui l'entretienent parfois même quand le chef de famille ne remplit pas ses devoirs — auraient le droit — tout de même — de dire leur mot lorsqu'il s'agit de questions qui intéressent tout particulièrement la famille, les gosses, l'Eglise, les œuvres sociales... et nous en passons.

Soyons justes : le projet en question a été accepté dans neuf communes, dont la ville de Saint-Gall. C'est une consolation. Elle est maigre. Espérons, messieurs de Saint-Gall, que vous ferez mieux la prochaine fois.

S. F.

L'UNESCO a confié à Mlle Gertrude Brack, à Saint-Gall, une mission au Congo en qualité de spécialiste pour les méthodes d'enseignement ménager. O ironie ! Et dire qu'on refuse à Mlle Brack de dire son mot dans une commission scolaire d'une commune de son canton.

Séance de février du comité de l'Alliance

Les membres du comité qui assistaient à la séance du 7 février se souviendront de Zurich sous le signe de son lac gelé. Grâce à une présidente compréhensive, ils eurent des impressions à la Breughel en se promenant sur la belle couche de glace — pourquoi ne pas s'en aller ainsi jusqu'à Rapperswil ?

Le programme de la séance est chargé, il s'agit de mettre au point l'ordre du jour de l'assemblée des délégués qui aura lieu en mai, à Interlaken, d'examiner le projet de budget qui doit être présenté.

Au mois de juin aura lieu à Washington le congrès du Conseil international des femmes, la délégation suisse est constituée ; comme d'habitude, des visiteuses pourront s'y joindre.

L'activité des commissions est abondante et retient l'attention du comité qui s'occupe ensuite de la participation de l'Alliance à l'Expo-1964. Il est décidé d'exposer dans la section de la « Communauté humaine » et dans celle des « Impératifs de l'industrie et de l'artisanat ». D'autre part, ayant appris qu'il était prévu un jeu de boule à l'Expo, le comité a prié sa présidente d'adresser une lettre de protestation.

V. W.

Le problème de la paysanne suisse

L'Union suisse des paysannes organise un concours sur un sujet tout à fait d'actualité « Comment une paysanne seule peut-elle s'en tirer ? ». Les réponses doivent être adressées jusqu'au 1er mai au secrétariat de l'Union suisse des paysannes, Laurstrasse 10, Brugg.

ZURICH

Recours infondé

Quatorze citoyennes vaudoises, neuchâteloises et genevoises, domiciliées à Zurich, ont demandé d'être inscrites au registre civique de ce dernier canton.

Trois juges fédéraux de la Chambre de droit public du Tribunal fédéral — délégation qui tranche des recours indubitablement infondés — a rejeté leur demande en précisant que, selon la Constitution fédérale, la manière par laquelle le droit de vote est réglé au canton d'origine ne saurait qualifier ses ressortissantes domiciliées dans un autre canton pour exercer le droit de vote dans le canton de domicile d'une façon qui ne correspond pas au droit de ce dernier.

Elle est pilote d'essai d'hélicoptères

Mlle Heidi Berger, de Zurich, vient d'être admise dans l'association des pilotes d'hélicoptères « Whirley Girls », qui compte maintenant quarante-neuf membres. Mlle Berger est pilote d'essai dans l'entreprise d'hélicoptères de son père et elle est la première femme qui ait traversé les Alpes sur ce genre d'appareil.

Heureuses conséquences de la loi scolaire

Depuis l'introduction de la nouvelle loi scolaire du canton de Zurich, accordant l'éligibilité aux femmes dans toutes les autorités des écoles, trente-deux femmes ont été élues dans les communes de la campagne. A Zurich même, quarante-trois femmes faisaient partie des commissions scolaires en 1962.

BALE

30 et 31 mars

Assemblée générale de l'Association suisse de femmes de carrières libérales et commerciales.

BERNE

La Constitution de l'Eglise

Nous prions les femmes qui appartiennent à une paroisse bernoise réformée de prendre part à l'assemblée paroissiale du 17 mars et d'adopter la modification de l'article 35 de la Constitution de l'Eglise, proposée par la grande majorité du Synode.

Nos étudiantes en théologie font depuis bien des années exactement les mêmes examens que les étudiants et depuis 1954 elles sont sacrées pasteur et deviennent membre du corps ecclésiastique du canton de Berne. Il est donc nécessaire d'adapter la Constitution à la situation réelle, et ceci dans l'intérêt de toutes les paroisses.

bfb

SCHAFFHOUSE

Un forum

Le Parti radical-démocratique du canton de Schaffhouse projette de fonder un groupe féminin ; pour y préparer les femmes, il les a invitées à une séance publique au cours de laquelle un forum discutera de « la collaboration de la femme à la vie publique ».

ÉTRANGER

A l'ONU — Vers un salaire maternel ?

Lors d'un congrès médical, la proposition a été faite de payer un « salaire maternel » aux mères de petits enfants qui renoncent à travailler pour rester à la maison.

FINLANDE

A la tête des affaires étrangères

C'est Mlle Kyllikki Pohjala, ministre des affaires sociales, qui a été chargée du ministère des affaires étrangères pendant l'absence du premier ministre et du ministre des affaires étrangères, tous deux délégués à l'assemblée générale des Nations Unies.

C'est la première fois qu'en Scandinavie une femme occupe ce poste ministériel. Mlle Pohjala est membre du Parlement depuis 28 ans et présidente de l'Association des infirmières finlandaises depuis de nombreuses années.

Lina Merlin

(Suite de la page 1)

fonctionnaires qui se marient, un autre sur l'hospitalisation gratuite des accouchées de condition modeste et un troisième en faveur d'une école maternelle obligatoire pour les enfants sourds et muets. Une autre loi très importante, votée également à la majorité du Parlement, est la suppression dans les extraits d'Etat civil de l'indication de la filiation paternelle et maternelle, ceci afin d'épargner aux enfants illégitimes l'obligation d'exposer leur condition, qui leur ferait, en fait, toutes les portes des postes officiels.

Mais la loi à laquelle son nom est lié à jamais est celle qui abolit la réglementation de la prostitution, dit « Loi Merlin ». Ce n'est qu'après dix ans de lutte et de ténacité qu'elle réussit à la faire voter par le Sénat et la Chambre des députés.

Et maintenant, après tant de labeur, Mme Lina Merlin se retire de la vie politique, mais le mot que lui adressait un journal de Turin est toujours valable : « Elle est le phare sur lequel sont fixés les yeux de tous les abandonnés ».

Marguerite Pingeon

Pour vos tricots, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève



INSTITUT DE BEAUTÉ

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthétiques

Place de la Fusterie 4

Genève

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC



DROGUERIE DU MOLARD

PLACE DU MOLARD 8 GENEVE

Les roses de Genève

Etablissements F. POUIGNIER

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes

Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE



Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89



...et pour la vie entière, un beau trousseau

LA LINIÈRE
3, rue du Rhône - GENEVE

FRAISSE & C^{te}

TEINTURIERS GENEVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 82 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 89
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 87

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 82 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE